





Informations de base	
1996/0290(CNS) CNS - Procédure de consultation Directive	Procédure terminée
Licenciements collectifs Modification 2013/0390(COD) Subject 4.15.05 Restructurations industrielles, délocalisations et licenciements, Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI	Juridique et droits des citoyens		
	Commission au fond précédente		Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
	JURI	Juridique et droits des citoyens		
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date	
	Agriculture et pêche	2115	1998-07-20	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
29/11/1996	Publication de la proposition législative	COM(1996)0620 	Résumé
29/01/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/04/1997	Vote en commission		
05/12/1997	Publication de la proposition législative modifiée pour reconsultation	COM(1997)0653 	Résumé
27/01/1998	Reconsultation officielle du Parlement		
03/06/1998	Vote en commission		
20/07/1998	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
20/07/1998	Fin de la procédure au Parlement		

12/08/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		
------------	---	--	--

Informations techniques	
Référence de la procédure	1996/0290(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Directive
Modifications et abrogations	Modification 2013/0390(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1 Traité CE (avant Amsterdam) E 100
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/4/09729 JURI/4/08629

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0216/1997 JO C 167 02.06.1997, p. 0014-0020	13/05/1997	Résumé
Texte adopté du Parlement après reconsultation		T4-0327/1998 JO C 210 06.07.1998, p. 0020-0030	16/06/1998	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base législatif		COM(1996)0620	29/11/1996	Résumé
Proposition législative modifiée pour reconsultation		COM(1997)0653	05/12/1997	Résumé
Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0323/1997 JO C 158 26.05.1997, p. 0011	19/03/1997	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Directive 1998/0059
JO L 225 12.08.1998, p. 0016

[Résumé](#)

Licenciements collectifs

1996/0290(CNS) - 05/12/1997 - Proposition législative modifiée pour reconsultation

OBJECTIF : proposer une nouvelle version de la codification constitutive de la directive 75/129/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux licenciements collectifs. CONTENU : la nouvelle version de la codification de la directive 75/129/CEE respecte totalement la substance des textes codifiés et se borne à les regrouper en y apportant les modifications formelles requises par l'opération même de codification. Une première version de ce texte consolidé avait déjà été proposée le 29.11.1996 (COM(96)620) et avait fait l'objet d'une première consultation devant le Parlement européen le 13/05/97. Compte tenu des résultats des travaux du Conseil relatifs à cette proposition, la Commission présente, conformément à l'article 189 A, par.2 du Traité, une nouvelle proposition de codification de la directive en question. Cette proposition "modifiée" tient également compte de certaines adaptations purement rédactionnelles ou formelles suggérées par le Groupe Consultatif des Services juridiques prévu par l'Accord interinstitutionnel du 20.12.1994 sur une méthode travail accélérée en vue d'une codification officielle des textes législatifs et qui se sont avérées fondées.

Licenciements collectifs

1996/0290(CNS) - 19/03/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité approuve la proposition de la Commission.

Licenciements collectifs

1996/0290(CNS) - 16/06/1998 - Texte adopté du Parlement après reconsultation

Le Parlement européen a approuvé cette proposition modifiée de codification de directive relative aux licenciements collectifs sans débat (procédure de l'article 99 du règlement intérieur).

Licenciements collectifs

1996/0290(CNS) - 20/07/1998 - Acte final

OBJECTIF : établir la codification constitutive de la directive 75/129/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux licenciements collectifs. MESURE DE LA COMMUNAUTE : Directive 98/59/CE du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relative aux licenciements collectifs. CONTENU : la codification de la directive 75/129/CEE respecte totalement la substance des textes codifiés et se borne à les regrouper en y apportant les modifications formelles requises par l'opération même de codification. La nouvelle directive codifiée abroge les directives 75/129/CEE et sa modification ainsi que la directive 92/56/CEE qui font l'objet de la codification. ENTREE EN VIGUEUR : 01.09.1998.

Licenciements collectifs

1996/0290(CNS) - 13/05/1997 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé cette proposition de codification de directive relative aux licenciements collectifs selon la procédure de l'article 99 de son règlement intérieur (procédure sans débat).

Licenciements collectifs

1996/0290(CNS) - 29/11/1996 - Document de base législatif

OBJECTIF : la présente proposition vise à réaliser la codification constitutive de la directive 75/129/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux licenciements collectifs. CONTENU : la nouvelle directive se substituera aux diverses directives qui font l'objet de l'opération de codification; elle respecte totalement la substance des textes codifiés et se borne à les regrouper en y apportant les modifications formelles requises par l'opération même de codification.

